

Commune de MONTRELAIS
SEANCE ORDINAIRE DU 10 Septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix Septembre à 20H00 le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire, à la Salle Les Roussoles, sous la présidence de M. Joël JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs JAMIN Joël Maire, JOUSSET Jean Yves, DUTORDOIR Florence, LUBERT Philippe, Adjoints, AUBRY Laurent, BRIERE Sophie, CERISIER Nicole, FOULONNEAU Céline, HAMARD Emilie, LECA Stéphane

Absents :

Excusés avec procuration : BROCHARD Francis a donné procuration à JAMIN Joël
GUILLOTEAU Freddy a donné procuration à AUBRY Laurent

Excusés : BIGOT Noémie, GANDON Philippe,

Secrétaire de séance : DUTORDOIR Florence

Secrétaire auxiliaire : V.DEROUET

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Date de la convocation : 03/09/2021

Ordre du jour

1- Personnel

- a. Création de poste Service administratif
- b. Mise à jour tableau des effectifs
- c. Recrutement service administratif
- d. Comité Technique

2- Urbanisme

- a. Projet lotissement
- b. Projet CAUE

3- Divers

Le PV du Conseil Municipal du 05/07/2021 est validé

1- Ressources Humaines

a. Poste Secrétariat Général

Rapporteur Mr JAMIN

Mr le Maire indique qu'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe doit être créé pour assurer le poste de Secrétariat Général.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget communal,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer à compter du 13/09/2021 : un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (35/35ème).

- **AUTORISE** le recrutement d'un contractuel sur la base de l'article 3-3 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

- **AUTORISE** Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité. Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

b. Poste Accueil

Rapporteur Mr JAMIN

Mr le Maire indique que le poste d'accueil fait actuellement l'objet d'un recrutement, la période de candidature s'étalant du 13/08/2021 au 12/09/2021. Par ailleurs, la commune a sollicité une mission temporaire pour ce poste pour assurer l'intérim.

Mr le Maire indique également que pour ce poste comme pour celui d'animation et de renfort de temps périscolaire, la commune se laisse un temps d'observation pour évaluer correctement le nombre d'heure à ajouter par rapport à la charge de travail. Pour ensuite les faire évoluer au niveau taux horaire après passage en Comité Technique.

a. Tableau des effectifs

Rapporteur Mr JAMIN

Mr le Maire présente la situation au 20/09/2021.

CADRES OU EMPLOIS	Crée	Temps	Durée de travail en heure par jour	Couvert	Couvert	Durée réelle
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Rédacteur principal territorial 2 ^{ème} classe	1	Complet	35 heures	Non	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	Complet	35 heures	Oui	1	35 h
Adjoint administratif	1	Non complet	21 heures	Oui	1	21 h
FILIERE TECHNIQUE						
Agent de Maitrise	1	Complet	35 heures	Oui	1	35 h
Adjoint technique principal territorial 1 ^{ère} classe	1	Complet	35 heures	Non	0	0
Adjoint technique	1	Complet	35 heures	Oui	1	35 h
Adjoint technique	1	Non complet	30 heures	Oui	1	30h
Adjoint technique	1	Non complet	18 heures	Oui	1	18h
FILIERE MEDIO SOCIAL						
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles -ATSEM	1	Non complet	30 heures	Oui	1	30h
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation territorial	1	Non complet	22 heures	Oui	1	22h
Adjoint d'animation territorial	1	Non complet	14 heures	Non	0	0
TOTAL	11				8	ETP couvert 6.45

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le tableau des effectifs.

Arrivée en séance de Mme BRIERE à 20h26.

b. Comité Technique

Rapporteur Mr JAMIN

Le Maire indique qu'un dossier sera déposé au Comité Technique pour validation des Lignes Directrices de Gestion de la commune. Les LDG sont basées sur le bilan social 2019 de la commune. Plusieurs indicateurs sont proposés et la commune doit définir les principes de sa gestion future des ressources humaines en terme de temps de travail, politique sociale, formations, handicap...

Le bureau municipal a défini les indicateurs qu'il souhaitait mettre en priorité et le dossier sera déposé auprès du comité technique pour une 1^{ère} validation, le Conseil Municipal devra ensuite entériner le projet.

2- Urbanisme

a. Projet Lotissement

Rapporteur Mr JAMIN

Mr le Maire indique que le Cabinet Arrondel à envoyer l'acte d'engagement pour le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de lotissement :

- Missions de maîtrise d'œuvre
- Levée topographique
- Permis d'aménager
- Diagnostic zones humides et dossier loi sur l'eau
- Mission de géomètre (bornage, dossier cadastral, plans des lots)

Le Maire indique que l'acte d'engagement est bien conforme à ce qui a été prévu en mars dernier à savoir 31 500€.

Il poursuit pour signaler que les différents travaux d'études ont pris du retard à cause du diagnostic zones humides et également car le défrichage de la haie pour le bornage devait être réalisé seulement fin août pour respecter la nidification. Tous ces éléments jouant contre le calendrier préétabli. Mr AUBRY souhaite avoir des informations sur le calendrier futur. Mr le Maire indique qu'une fois le permis aménagé déposé il y a 4 mois d'instruction, puis il y a quelques travaux à prévoir pour l'assainissement, la voirie... avant de proposer les lots à la vente, une année encore de travail paraît nécessaire avant la commercialisation. Mr Marchesseau s'occupera de contacter tous les autres partenaires après le dépôt du permis d'aménager.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer les documents attendant à ce marché de maîtrise d'œuvre,

b. Projet CAUE

Rapporteur Mr JAMIN et Mr AUBRY

La commission développement économique a rencontré Mr FORTIS du CAUE afin de faire le point sur la 1^{ère} convention (diagnostic de la commune, projet à développer, définition de scénarios) et commencer la seconde (définition du scénario final, priorité à mettre en œuvre, aide à la construction du projet pour la maîtrise d'œuvre). Le Maire rappelle que le projet portait sur 3 phases : le Centre Technique Municipal, un espace dédié aux associations, co-working et éventuellement commerce de proximité puis une dernière phase de logements. Seules les deux premières seront étudiées puisque des logements seront déjà créés via le lotissement.

Une participation citoyenne avait été proposée à tous les habitants de Montrelais afin d'avoir un groupe de travail composé à la fois d'élus, d'agents et d'habitants, 6 personnes ont été retenues pour participer à ce projet. Une réunion de travail avec les agents techniques en amont d'une seconde réunion organisée le 29/09 avec le groupe de travail (CAUE, Commission, agents, habitants).

Le Maire souhaite indiquer qu'il a discuté avec les personnes de « la guinquette » pour savoir si un projet comme celui d'un commerce pourrait éventuellement les intéresser. Ils ne semblent pas réticents, cette piste sera donc à étudier. Mr AUBRY ajoute que tous les élus qui souhaitent participer à ces réunions peuvent bien sûr y venir.

3- Divers

a. Repas intergénérationnel

Rapporteur Mme DUTORDOIR

Mme DUTORDOIR propose de reconduire pour cette année les colis de fin d'année pour les anciens au lieu du repas intergénérationnels afin de ne pas prendre de risque vis-à-vis de la situation sanitaire toujours tendue. Les retours étaient plutôt positifs l'an passé. La commission action sociale se réunira pour définir les produits locaux à offrir.

b. Plan communal de Sauvegarde

Rapporteur Mr JAMIN

Le Plan communal de sauvegarde a été finalisé et envoyé à la préfecture pour avoir leurs éventuelles remarques avant de le valider en Conseil Municipal. Le Maire indique que les risques principaux sont surtout les accidents sur la voie ferrée et l'autoroute notamment avec des risques chimiques. Une crue est bien sûre à envisager mais des indicateurs permettent d'anticiper.

c. Paroles aux conseillers

Mr LECA demande quels sont les retours au niveau de la guinguette. Mr le Maire répond que les gérants sont satisfaits de la saison malgré un mois d'Août plus maussade notamment une baisse de fréquentation suite à la mise en place du pass sanitaire. La météo n'a pas été très bonne ce qui peut également expliquer cette baisse. L'ensemble des retours des habitants et touristes est très positif.

Mr le Maire indique aux conseillers qu'il aimerait avoir un accusé de lecture lorsqu'il envoie un mail afin de savoir quel conseiller relancer au besoin.

N'ayant pas d'autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05, les membres présents ont signé le présent registre.